

Projet de coopération décentralisée

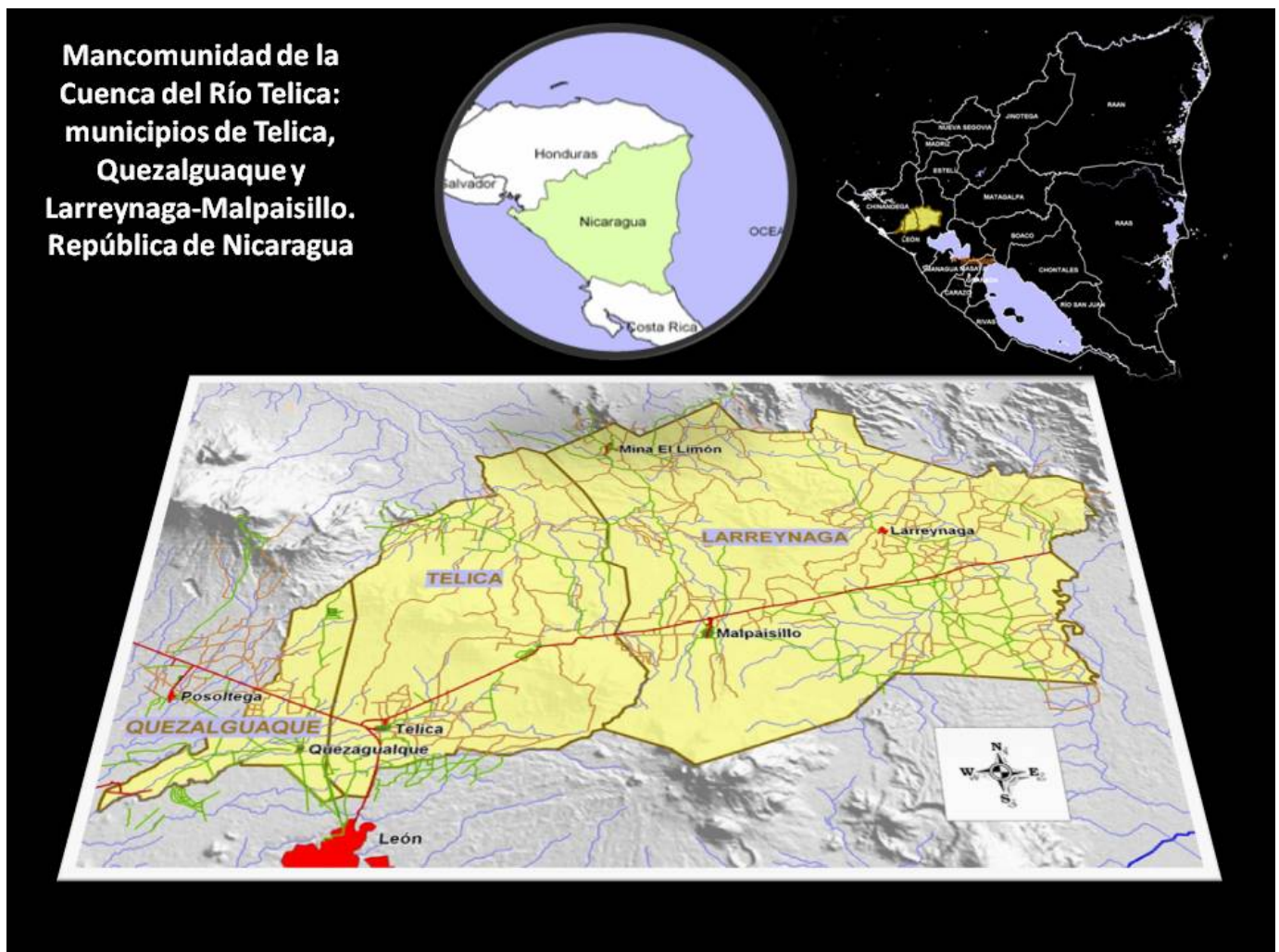
Communauté de communes Cuenca Rio Telica
Nicaragua

Développement local endogène et planification territoriale



La Communauté des communes de Telica, Larreynaga-Malpaisillo et Quezalguaque est située dans le département de Leon à 100 kilomètres à l'ouest de la capitale, Managua, dans une région volcanique proche de la côte Pacifique. Elle compte aujourd'hui 75'000 habitants et occupe une superficie de 1'373 km². Elle se caractérise par un fort potentiel de ressources humaines , naturelles et

paysagères mais sa situation géographique, dans une zone de fortes menaces (éruptions volcaniques, tremblements de terre, ouragans, inondations, glissements de terrain) lui confère une importante vulnérabilité, renforcée par un faible niveau de développement où se conjuguent pauvreté, déséquilibres sociaux, difficultés économiques et atteintes à l'environnement.



Les risques environnementaux sont élevés, dus aux formes d'extraction des ressources naturelles et aux pratiques productives nuisibles, en particulier dans l'exploitation des minerais, la culture intensive de la canne à sucre comme biocombustible et l'utilisation des produits chimiques pour l'agriculture. A cela s'ajoute le manque de connaissances, de lois et de mécanismes administratifs pour réduire et contrôler les risques.

Suite aux graves destructions et pertes humaines causées par l'ouragan Mitch de 1998 s'est imposée au Nicaragua la nécessité de créer un système central de prévention et de réduction des risques de désastres. Une nouvelle loi, adoptée en 2000, institue un *Système national de prévention et de réduction des risques de désastres*. Cette loi donne notamment mandat aux autorités municipales de mettre en place non seulement un système



d'alerte mais également des mesures de prévention et de réduction des risques. L'Université du Nicaragua, contribuant à l'effort commun, a mis en place des cours de formation dans le domaine de la prévention et de la réduction des risques.

Dès 2007 s'est engagée une collaboration entre la communauté de communes et la Stratégie Internationale de Prévention des catastrophes de l'ONU (SIPC), d'une part, et le Centre international de formation de l'Organisation Internationale du Travail (Delnet CIF/OIT) d'autre part, destinée à renforcer les initiatives locales de développement endogène, la réduction des risques de désastres et la mise en œuvre des principes de Cadre d'action de Hyogo, instrument que les Etats membres des Nations Unies ont adopté pour réduire les risques de catastrophe.

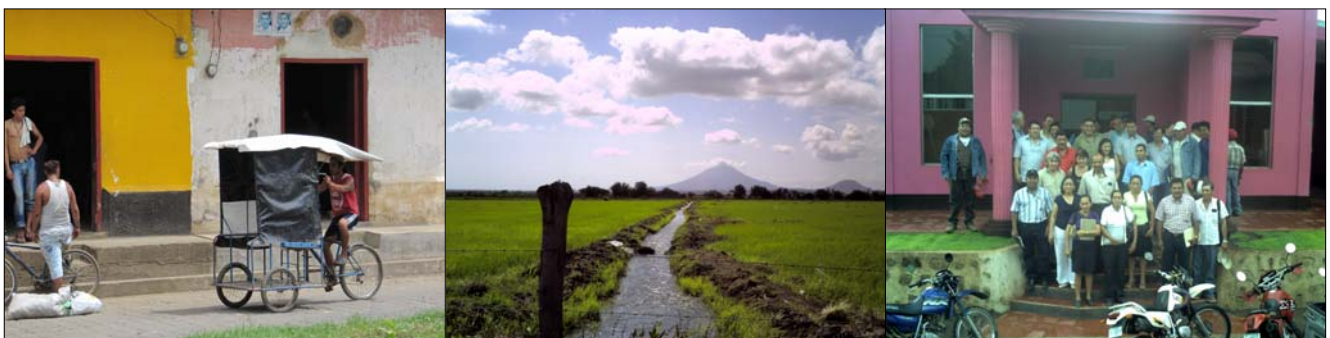
L'objectif commun des trois municipalités est de mettre en œuvre une gestion durable de leurs territoires, de créer les conditions leur permettant de prévenir les

catastrophes naturelles et de maîtriser leur développement.

Leur volonté est de générer un processus de changement structurel endogène sur les plans économique, socio-culturel, environnemental et politico-institutionnel, qui garantisse la participation et l'inclusion sociale et qui permette aux populations d'améliorer leurs conditions d'existence et leurs capacités à affronter les risques.

Les autorités locales, avec l'aide de leurs techniciens territoriaux, et les acteurs socio-économiques locaux ont convenu de mettre en place un Plan stratégique de développement local. Ce plan, instrument de gouvernance, de gestion du territoire et de réduction des risques de désastres, sera élaboré dans un processus de planification participative.

L'objectif principal de ce plan est de réduire la vulnérabilité économique, physique, sociale, culturelle, politique, institutionnelle et environnementale des collectivités locales concernées



dans le but de favoriser leur résilience dans les situations de crises et de désastres. Il doit en particulier permettre aux collectivités locales et aux acteurs locaux de développer des instruments de connaissance du territoire et de gestion des données territoriales.

Au début de l'année 2009, les autorités locales et l'Alliance inter-agences de l'ONU, réunissant la Stratégie internationale de Prévention des catastrophes de l'ONU (SIPC) et le Centre international de formation de l'Organisation Internationale du Travail (Delnet CIF/OIT) ont convenu d'un ensemble de mesures afin de lancer la mise en œuvre du projet :

- les autorités municipales s'engagent notamment à faire ratifier les objectifs du projet par leurs Conseils municipaux respectifs, à créer un Comité de direction politique, à désigner une équipe technique formée de trois techniciens par commune, à désigner un responsable – coordinateur du projet, à mettre, dans la mesure de leurs moyens, des moyens techniques et financiers à disposition du projet, de mobiliser la société civile et les acteurs les plus concernés ;
- l'Alliance inter-agences de l'ONU s'engage notamment à fournir un appui méthodologique pour la formation des techniciens et à inclure le projet dans un réseau de collaboration régional oeuvrant dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.

Dès lors l'équipe technique s'est réunie régulièrement sous la direction de la coordinatrice mandatée par la communauté de communes. Elle établit un pré-diagnostic permettant de mieux connaître les forces, faiblesses, potentiels et risques aux plans économique, social et environnemental. Cette première analyse a permis de mieux fixer les objectifs du projet et les moyens à mettre en œuvre.

Au vu de l'ampleur du travail à réaliser et des faibles ressources locales, la communauté de communes n'est de loin pas à même de financer l'ensemble du projet. A titre d'exemple, la coordinatrice fournit à l'heure actuelle un travail à plein temps entièrement bénévole.

Afin de réaliser son projet, la communauté de communes doit impérativement obtenir une aide extérieure. Dans ce but, l'équipe technique, avec la collaboration de consultants bénévoles, a élaboré un programme de travail et un plan financier sur trois ans.

Si la communauté de communes bénéficie aujourd'hui du soutien de l'Alliance inter-agences de l'ONU, celui-ci se limite aux aspects méthodologiques et stratégiques. L'assistance technique et la recherche d'appuis financiers sont assurés par l'*Association Territoires solidaires* créée notamment à l'initiative des consultants bénévoles qui ont participé à la mise en place du projet.

